



COMMUNE DE PENTHALAZ
Conseil communal

Rapport de la commission « Adoption des statuts et adhésion à l'Association scolaire intercommunale ASIVenoge » sur le préavis municipal n°2017-20.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Mmes Esther Martinetti, Aurora De Sa, Sylvie Aubert, Pascale Zbinden, de MM. Daniel Traini, Pierre Aubry et Bernard Morel, chargée d'étudier les statuts de l'Association Scolaire Intercommunale de la Venoge – ci-dessous ASIVenoge – s'est réunie à trois reprises. La première fois le 5 septembre à la salle du Verger – Pierre Aubry et Bernard Morel étaient excusés – pour une présentation de l'ASIVenoge et des statuts, puis le 19 septembre en salle de Municipalité – Pierre Aubry et Bernard Morel étaient excusés – pour regarder en détail les statuts et enfin le 15 novembre en salle de Municipalité – Sylvie Aubert et Pascale Zbinden étaient excusées – pour une ultime discussion en présence de MM. Yves Jauner et Didier Chapuis, municipaux.

L'ASIVenoge, nous y voilà. Celles et ceux d'entre nous qui étaient présents lors de la précédente législature se souviennent qu'il y a près de quatre ans, la Municipalité d'alors nous avait présenté l'idée que les six communes du bas de la Venoge – Penthelaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Vuflens-la-Ville et Mex – puissent se détacher de l'ASICoPe pour avoir leur propre établissement scolaire primaire et secondaire. Ce projet faisait suite, comme vous avez pu le lire au début du préavis, à la demande de la commune de La Sarraz et de ses six voisines de créer leur propre établissement primaire et secondaire et de transférer les communes du Pied du Jura à l'ASICoPe.

Si Mme Anne-Catherine Lyon, alors à la tête du Département de l'instruction publique, est entrée en matière pour la proposition de la région de La Sarraz, elle a été beaucoup moins réceptive pour le projet nous concernant. Il a fallu de longues et parfois laborieuses discussions, ainsi que l'intervention des députés Alexandre Berthoud (Gros-de-Vaud) et Valérie Induni (Cossonay), pour parvenir à la solution qui nous est présentée aujourd'hui. Le 26 juin dernier, soit juste avant qu'elle ne quitte sa fonction de Conseillère d'Etat, Mme Lyon a signé la décision 158 qui permet à l'ASIVenoge de voir officiellement le jour.

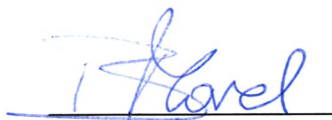
C'est le 17 janvier prochain que seront assermentés le Conseil intercommunal et le Comité directeur de l'ASIVenoge. Pour l'heure, l'établissement n'est que primaire, les classes secondaires restant encore au sein de l'ASICoPe. Mais cette situation n'est pas définitive car une étude démographique sera conduite en 2020 et s'il s'avère qu'il y a suffisamment d'élèves pour des classes secondaires au sein de l'ASIVenoge, celles-ci pourraient s'ouvrir dès la rentrée 2023. Sur ce sujet, on peut se montrer optimiste en regard du nombre important d'élèves de primaire que nous avons actuellement dans nos communes.

Même si l'établissement n'est encore que primaire, l'ASIVenoge a rapidement besoin de nouvelles infrastructures. Six classes vont être créées à Penthaz, dont trois dans les mois à venir. Sous quelle forme et à quel endroit ? C'est encore à l'étude. Si l'ASIVenoge doit s'étendre au niveau du secondaire, c'est du côté de Penthaz qu'une construction verra le jour, mais, on l'a dit, à partir de 2020 seulement.

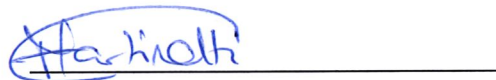
Cela dit, avant que l'ASIVenoge ne se mette vraiment en route, il reste une ultime étape à franchir : l'adoption des statuts que vous avez sous les yeux par les Conseils communaux ou généraux des six communes. Ces statuts, étudiés de près par la commission, ne sont plus modifiables et nous devons les prendre tels quels. La commission, unanime, vous recommande donc d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis.

Penthaz, le

Le rapporteur: Bernard Morel



Les membres: Esther Martinetti



Sylvie Aubert



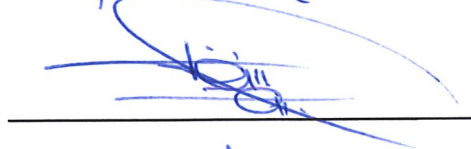
Aurora De Sa



Pascal Zbinden



Daniel Traini



Pierre Aubry

